

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

2024 /

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni au siège de la société SIREA à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

10 octobre 2024

Date d'affichage :

10 octobre 2024

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 16102024 /1

Nombre de voix délibératives :

40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY (pouvoir de Noël MEYSSONNIER), Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gérard FABRE), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Alain ASTIÉ), Gérard FABRE (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Noël MEYSSONNIER (pouvoir à Jacques MAURY).

Membres titulaires excusés : 20

Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Michel BUFFEL, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGÉ.

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 20/06/2024

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 20 juin 2024 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

- ***Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 20 juin 2024.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 16 octobre 2024

Le Président
M. Alain ASTIE



Le secrétaire de séance
M. Lionel GERVAUX



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 081-258100072-20241016-16102024_1-DE

